

**COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 25 Novembre 2015

Président : CROS Claude  
Secrétaire : DEKESTER HOLMIERE Pascale

Présents : CROS Claude  
DEKESTER HOLMIERE Pascale  
PONCET Bernard  
RAGA Sylvie  
CROS Nicolas  
BOSQUER Maryse

Absente : GRIMSTONE Martine

Convocation du 16 Novembre 2015.  
Début de séance : 20 heures 00

**1. PLU : présentation du dossier par le bureau d'études ATLAS**

Présentation du dossier PADD du bureau d'études ATLAS dans le cadre du PLU par Mr Thomas BONNEL.

**2. Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional : désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant.**

Le conseil municipal,

- **désigne** Monsieur Claude CROS, délégué titulaire auprès du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Corbières-Fenouillèdes ;
- **désigne** Madame Pascale DEKESTER HOLMIERE, déléguée suppléante auprès du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Corbières-Fenouillèdes.

**3. Travaux façade mairie : avenant de travaux**

L'entreprise Sabayrou ayant présenté une liste de travaux supplémentaires non prévus d'un montant de 1 978.54 euros HT, le conseil municipal donne son approbation pour en régler le total.

**4. Affaire commune de Dernacueillette/Mr Mme Houtekier**

Le conseil municipal autorise le maire à mandater le cabinet Labry afin de saisir le Tribunal de Grande Instance de Carcassonne en référé expertise.

**5. Projet éolien**

Le conseil municipal autorise EDF EN, et toute société qui lui serait affiliée, en charge du projet éolien communal, à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'un parc éolien et notamment : l'implantation de mâts de mesure du vent pour une durée minimale d'un an, l'autorisation d'exploiter, demande de permis de construire, autorisation de défrichement des parcelles concernées et toutes autres démarches nécessaires à l'implantation dudit parc éolien concernant les parcelles listées ci-après.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document s'y référant et notamment la promesse de bail.

<b>section</b>	<b>N°</b>
B	690
B	687
B	696
B	747
B	697
B	699
B	702
B	709
B	711
B	714
B	715
B	684
B	729
B	731
B	726
B	661
B	352
B	353
B	354
B	355
B	356
B	744
B	686
B	675

## **6. Maintenance Verger**

Aquateck ayant fait des modifications et réparations sur l'équipement du pompage du verger et de la fontaine de la place, il nous reste à payer 1 233.63 euros qui représentent 50 % du montant total correspondant à l'accord passé entre Aquateck et la mairie. Le conseil municipal est d'accord pour le paiement.

## **7. Questions diverses**

- élections régionales.

La séance est levée.

Le Maire  
Claude CROS